



Avis d'Appel d'offres national (AA0) N°36/2026

«ACQUISITION DE BATTERIES D'ONDULEURS POUR LES SALLES D'ENERGIE».

REF PPM : F_DSI_387

1. Cet Avis d'appel d'offres fait suite à l'Avis Général de Passation des Marchés paru sur le portail des marchés publics www.marchespublics.sn et dans le journal « **Le Soleil** » N° **16668** du **24 décembre 2025**.

2. Senelec a obtenu dans le cadre de son budget 2026 des fonds afin de financer l'achat de batteries d'onduleurs pour les salles d'énergie, et a l'intention d'utiliser une partie de ces fonds pour effectuer des paiements au titre du marché relatif à L'« **ACQUISITION DE BATTERIES D'ONDULEURS POUR LES SALLES D'ENERGIE** ».

3. Senelec sollicite des offres sous pli fermé de la part de candidats éligibles et répondant aux qualifications requises pour L'« **ACQUISITION DE BATTERIES D'ONDULEURS POUR LES SALLES D'ENERGIE** »

Le marché est composé **d'un lot unique**.

Le délai d'exécution :

- Fourniture : **Vingt (20) jours** à compter de la date de notification du contrat ;
- Services connexes : **Quinze (15) jours** à compter de la réception des fournitures.

4. La passation du Marché sera conduite par Appel d'offres ouvert tel que défini dans le Code des Marchés publics, et ouvert à tous les candidats éligibles.

5. Les candidats intéressés peuvent obtenir des informations auprès du secrétariat du Département Approvisionnements de Senelec, sis au 28 rue Vincens à DAKAR et/ou prendre connaissance des documents d'Appel d'offres à l'adresse mentionnée ci-après : **Direction de l'Administration du Patrimoine et des Approvisionnements (DAPA) au 4^{ème} étage, 28 rue Vincens A Dakar du lundi au vendredi de 7h 30mn à 16h 30mn heure locale ou par mail à oumar.goumballa@senelec.sn.**

6. Les exigences en matière de qualification sont :

a. Capacité financière



Le candidat devra :

Fournir les états financiers des trois derniers exercices comptables (2023, 2024 et 2025) dûment certifiés par un commissaire aux comptes ou accompagnés de l'attestation de visa établie par un membre de l'Ordre national des Experts comptables et Comptables agréés du Sénégal (ONECCA) (sauf les experts comptables stagiaires) ou organisme assimilé pour les entreprises non sénégalaises.

Ces états financiers devront démontrer la solvabilité, la rentabilité et la liquidité de l'entité pour une bonne exécution de ce marché.

NB : Si le soumissionnaire remplit les conditions de nomination d'un commissaire aux comptes, il devra fournir les rapports d'opinion du commissaire aux comptes relatifs aux états financiers des **exercices 2023, 2024 et 2025**.

b. Capacité technique

Le soumissionnaire devra disposer :

- D'une expérience avérée dans la fourniture et l'installation de batteries d'onduleurs pour Datacenters, télécoms, énergie ou infrastructures critiques (Fournir une attestation de bonne exécution d'un marché réalisé **pendant les cinq dernières années de 2021 à 2025**) ;

- D'une attestation de partenariat valide du fabricant des batteries ou du distributeur agréé.

Moyens humains

Le soumissionnaire devra disposer :

D'une équipe technique qualifiée, composée :

- ✓ Un (01) chef de projet, ingénieur en électricité ou électrotechnique, titulaire d'un BAC +4/5 et ayant une expérience professionnelle d'au moins de 5 ans.
- ✓ Deux (02) techniciens disposant chacun d'un BTS en électricité ou électrotechnique et ayant une expérience professionnelle de 3 ans.

Fournir CV signé et copie légalisée du diplôme/attestation.

Moyens matériels

Disposer d'outils, d'équipements et moyens de manutention nécessaires (tapis d'isolation DC, gants de protection, lunettes de protection, chaussures de sécurité, transpalette manuel, véhicule fourgonnette), fournir les preuves titre de propriété ou contrat de location.

L'entreprise fournira les documents justificatifs dans son offre qu'elle est en règle avec les administrations fiscales et sociales (IPRES, SECURITE SOCIALE, INSPECTION DU TRAVAIL QUITUS FISCAL, ATTESTATION DE PAIEMENT de la REDEVANCE ARCOP (GESTION 2025) au 31 Décembre 2025.



Les documents (originaux ou copies légalisées) seront produits de préférence à la soumission ou **au plus tard avant l'attribution provisoire** du marché conformément à l'article 44 du nouveau code des marchés publics et l'attestation de non-faillite à la signature du contrat.

Pour toute demande de clarifications, vous pouvez contacter par courriel la Direction de Passation des marchés à l'adresse suivante : notificationcpm@senelec.sn.

7. Les candidats intéressés peuvent obtenir un dossier d'Appel d'offres complet à l'adresse mentionnée ci-après : Direction de l'Administration du Patrimoine et des Approvisionnements (**DAPA**) au 4^{ème} étage, 28 rue Vincens à Dakar de 7h 30mn à 16h 30mn heure locale contre un paiement non remboursable de **Trente mille (30.000) FCFA**. Le paiement se fera en espèces dans nos caisses au 28 rue Vincens Dakar, contre un reçu de paiement à présenter au secrétariat du Département des Approvisionnements pour la remise du dossier. Les candidats qui le souhaitent peuvent consulter gratuitement sur place le dossier d'appel d'offres prévu à cet effet au département des approvisionnements **du lundi au vendredi de de 7 heures 30 minutes à 16 heures 30 minutes**.

8. Les offres devront être soumises à l'adresse ci-après : **SENELEC, Salle Commission des Marchés sise au 19, rue Abdou Karim Bourgi x Wagane Diouf au 2^{ème} étage de la Résidence Khoudia**, Dakar, téléphone : (221) 33 839 30 17 au plus tard le **MERCREDI 21 OCTOBRE 2026 à 09 HEURES 30 MINUTES HEURE LOCALE**. Les offres remises en retard ne seront pas acceptées. Les candidats qui souhaitent déposer leurs offres avant la date d'ouverture des plis les remettront à la **Direction de Passation des Marchés, 19, rue Abdou Karim Bourgi x Wagane Diouf, au 2^{ème} étage de la Résidence Khoudia, Dakar**. Les offres seront ouvertes en présence des représentants des candidats présents à la même adresse le **MERCREDI 21 OCTOBRE 2026 à 09 HEURES 30 MINUTES HEURE LOCALE**.

9. Les offres doivent comprendre une garantie de soumission d'un montant d'Un **million cinq cent mille (1 500 000) FCFA**.

La garantie de soumission devra être émise par un organisme financier (banque, une compagnie d'assurance etc.) agréé par le Ministère de l'Economie, des Finances et du Plan du Sénégal.

La garantie de soumission devra demeurer valide pendant vingt-huit **(28)** jours après l'expiration de la durée de validité des offres.

10. Les offres devront rester valides quatre-vingt-dix **(90)** jours à compter de la date limite de dépôt des offres

Le Directeur Général